Label européen des langues

Le Label européen des langues, co-organisé par la **Communauté française**, le **FOREM**, **Bruxelles-Formation** et l'**Agence pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF-Europe)**, à l'initiative et avec le soutien de la **Commission européenne**, est destiné à valoriser et encourager des **initiatives innovantes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues**. Il récompense les nouvelles approches dans le domaine de l'enseignement des langues, contribue à leur notoriété et favorise ainsi les bonnes pratiques.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les établissements scolaires (enseignement scolaire et enseignement supérieur), les organismes d'éducation et/ou de formation (tant publics que privés), les milieux associatifs ainsi que les acteurs du monde socio-économique.

Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial.

LES TYPES DE PROJETS

L'accent sera mis sur les projets, déjà en cours de réalisation, permettant de :

- favoriser l'accès aux formations linguistiques (pour les milieux associatifs, les adultes, les groupes défavorisés) avec un accent particulier sur l'autonomie et l'intégration sociale;
- prendre en charge la poursuite des apprentissages et l'entretien des connaissances (formation tout au long de la vie);
- développer les capacités linguistiques dans la perspective de l'employabilité et de la mobilité;
- améliorer la formation initiale et continue des enseignants et des formateurs en langues;
- diversifier l'offre de la formation et de l'enseignement des langues.

AGENCE FRANCOPHONE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Chaussée de Charleroi, 111 - 1060 Bruxelles

Téléphone : 02 542 62 75

Courriel : suzy.vercammen@aef-europe.be

Site Internet : www.aef-europe.be

Editeur responsable : Albert Renard, Directeur AEF-Europe, 111 ch. de Charleroi, 1060 Bruxelles

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engage pas la responsabilité de la Commission européenne.

> Le Label européen des langues soutient votre initiative !

Concours 2011

MODE D'EMPLOI

Priorités de la Communauté française

Il n'y a pas de priorité spécifique, tout projet créatif ou innovant en matière d'enseignement ou d'apprentissage des langues peut être candidat.

Critères de sélection*

1. **Des initiatives intégrées**
   Les projets retenus reposeront sur l'utilisation créative de moyens tels que la participation de locuteurs natifs, l'enseignement en immersion, la pratique de la langue au cours de jumelages ou d'échanges, la coopération avec les entreprises locales, l'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), etc.
2. **Des initiatives comportant une réelle valeur ajoutée**
   Les initiatives doivent apporter une valeur-ajoutée dans le contexte national en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues tant au niveau quantitatif que qualitatif.
3. **Des initiatives stimulantes**
   Les projets doivent encourager aussi bien les apprenants que les enseignants.
4. **Des initiatives originales et créatives**
   Les projets doivent introduire des démarches pédagogiques innovantes en adéquation avec les besoins spécifiques des apprenants.
5. **Des initiatives à dimension européenne**
   Ces dernières doivent s'adapter à la diversité linguistique et contribuer au rapprochement entre les cultures.
6. **Des initiatives transférables** à d'autres publics ou à d'autres langues.

Priorités européennes pour 2010-2011*

L'Union européenne a établi deux priorités pour 2010-2011.

1. **Des compétences linguistiques pour se préparer à la vie active**
2. **L'apprentissage des langues dans la société**

* *Plus de détails sur www.aef-europe.be*
Rubrique "Label européen des langues"

COMMENT PARTICIPER ?

> **Téléchargez le formulaire de candidature disponible sur le site www.aef-europe.be - rubrique "Label européen des langues"**

> Votre dossier devra être obligatoirement dactylographié et envoyé, **sous format électronique** à suzy.vercammen@aef-europe.be
ET sous format papier, signé par le représentant légal de l'établissement ou de l'organisme avec les annexes éventuelles (DVD, Cdrom, livret, etc.) à l'attention de Suzy Vercammen :

AEF-Europe
Concours Label européen des langues
111 chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles

pour le 31 mars 2011 au plus tard (date de la poste faisant foi)

Sélection des lauréats et remise des prix :

> Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts en avril 2011.
> Prix : certificats et bons d'achat de matériel pédagogique et informatique d'un montant minimum de 750 euros.
> Remise des Labels et des prix au cours d'une cérémonie officielle qui se tiendra à Bruxelles au mois de mai 2011.
> Visibilité et valorisation des projets : tous les projets labellisés seront diffusés et valorisés sur les sites de la Commission européenne, de la Communauté française et de l'AEF-Europe.

Plus d'informations ?

> www.aef-europe.be
> www.bruxellesformation.be
> www.leforem.be
> www.cfwb.be

CONTACTS

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

aef EUROPE

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE / AEF-EUROPE
Suzy Vercammen
suzy.vercammen@aef-europe.be
02/542 62 75

LE FOREM

FOREM
Michel Pierre
michel.pierre@forem.be

BRUXELLES FORMATION

BRUXELLES FORMATION
Roberte Van Ranst
r.vanranst@bruxellesformation.be

Avec le soutien de la Commission européenne
DG Éducation et culture
Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie